

L'ORGANISATION JUDICIAIRE

Tribunal des conflits
Répartition des compétences

Conseil d'Etat

Cour de Cassation
Chambres : civile, sociale, commerciale et criminelle

Cour administrative d'appel

Cour d'appel

Cour d'assises

Tribunal administratif

TI

TGI

Juridictions d'exception :
- Conseil des prud'hommes (Appel possible si enjeu supérieur à 4000 €)
- Tribunal de commerce...

Juge de proximité

Tribunal de police (contraventions)

Tribunal correctionnel (délits)

Cour d'assises (crimes)

JURIDICTIONS CIVILES

JURIDICTIONS PENALES

ORDRE ADMINISTRATIF

ORDRE JUDICIAIRE

Juridictions suprêmes
2nd degré
1^{er} degré

Pour les jugements rendus en 1^{er} et dernier ressort

Affaires civiles Petits litiges jusqu'à 4000 € (consommation, conflit de voisinage payer...)
Pénale : infraction les moins graves

Litiges de moins de 10 000 € et litiges de crédit à la consommation, bail d'habitation

Litiges de plus de 10 000 €, divorce, autorité parentale, succession, filiation, immobilier...